

# FICHE D'ENGAGEMENT FiA-TC'65

## Challenge Européen des Voitures de Tourisme Historiques de la FiA

<b>Ronny G. Bredhauer</b> <b>c/o SCHÖNER LEBEN MARKETING GMBH</b> <b>Zur Dreispitz 20</b>  <b>65388 Schlangenbad</b>  <b>Alemagne</b>	Téléphone :	+49 (0) 6129 - 1592
	Fax :	+49 (0) 6129 - 1599
	Portable :	+49 (0) 171 - 470 74 74
	Courrier électronique :	info@fia-tc.com
	Coordonnées bancaires :	Volksbank Wiesbaden
Client bénéficiaire SWIFT IBAN N°de compte	Ronny G. Bredhauer WIBA DE 5W DE 77510900000040332006 40 33 2006	
Engagé (uniquement pour les détenteurs d'une Licence d'engagé délivrée par une ASN)		
Nom :		
Numéro de licence d'engagé :		
Rue :		
Code postal, Pays :		
<b>1<sup>er</sup> pilote</b>	<b>2<sup>ème</sup> pilote</b>	
Nom :	Nom :	
Prénom :	Prénom :	
N° de Licence :                      Nat. :	N° de Licence :                      Nat. :	
Rue :	Rue :	
Code postal, Pays :	Code postal, Pays :	
Téléphone :	Téléphone :	
Fax :	Fax :	
Courrier électronique :	Courrier électronique :	
Profession :	Profession :	
Date de naissance :	Date de naissance :	

Voiture		
Numéro de la Fiche d'Homologation de la FiA :		Classe de la FiA :
Marque, Type :		
Châssis N° :		
Année :		
Poids :		
Cylindrée :		
Chevaux :		
Palmarès / Historique:		
Cochez la case appropriée		
<input type="checkbox"/>	1 <sup>er</sup> pilote par Epreuve	€ 500,--
<input type="checkbox"/>	2 <sup>ème</sup> pilote par Epreuve	sons frais
<input type="checkbox"/>	1 <sup>er</sup> pilote toutes les Epreuves	€ 3.150,- seulement si ce montant est réglé avant le 01.03.2006 sur notre compte. Merci d'indiquer ci-dessous pour quelles courses les droits d'inscription déjà réglés doivent être utilisés !!!
<input type="checkbox"/>	2 <sup>ème</sup> pilote	sons frais
Je participerai aux courses marquées ci-dessous. Un désistement n'est pas possible dans les quatre semaines précédant la course. Dès lors, les droits d'inscription doivent être réglés, même si vous ne participez pas		
<input type="checkbox"/>	27.04. – 30.04.2006	<b>Hockenheim (D)</b> "Jim Clark – Revival"
<input type="checkbox"/>	26.05. – 28.05.2006	<b>Brno (CZ)</b> "Brno Supercar 500"
<input type="checkbox"/>	16.06. – 18.06.2006	<b>Misano (I)</b> "Peroni Race Network"
<input type="checkbox"/>	30.06. – 02.07.2006	<b>Oschersleben (D)</b> "Oschersleben Supercar 500"
<input type="checkbox"/>	18.08. – 20.08.2006	<b>Mantorp Park (S)</b> "Historic and Sportscars Show"
<input type="checkbox"/>	01.09. – 03.09.2006	<b>Dijon (F)</b> "Dijon Supercar 500"
<input type="checkbox"/>	28.09. – 01.10.2006	<b>Spa-Francorchamps (B)</b> "Six Hours of Spa"

### Conditions d'engagement pour les engagés et les pilotes

L'engagé / le pilote certifie que toutes les données sont correctes et complètes, que le pilote est en possession d'une licence de course valable pour le véhicule engagé et d'un certificat médical valable.

L'engagé / le pilote certifie par ailleurs que le véhicule est entièrement conforme au règlement technique figurant à l'Annexe K (voir Règlement Général de la Coupe des Voitures de Grand Tourisme Historiques de la **FiA**, § 2) et participera à l'épreuve dans de bonnes conditions techniques.

L'engagé / le pilote certifie que :

- Ils ont lu le Règlement Sportif International de la **FiA** (Fédération Internationale de l'Automobile), le Règlement de l'Autorité Sportive Nationale pour les courses sur circuit et d'autres Règlements de l'Autorité Sportive Nationale ainsi que le Règlement particulier de la Coupe des Voitures de Grand Tourisme Historiques de la **FiA**.
- Ces règles et règlements constituent une partie de la fiche d'engagement ayant force obligatoire et doivent être respectés.
- La juridiction de l'Autorité Sportive Nationale, les Commissaires Sportifs, les Juges et tous les officiels de l'épreuve concernée sont responsables de l'application des règles et des règlements et sont juges des faits quant à leur respect.

### Autorisation concernant les réclamations et les appels

L'engagé autorise le pilote à agir en tant que son représentant dans les réclamations et les appels. Le pilote est par ailleurs autorisé à accepter ou fournir toutes les informations utiles durant les réclamations ou les appels concernant l'engagé. Cela vaut également pour les informations fournies aux organisateurs des épreuves sauf indication contraire de l'engagé / du pilote. (Supprimer engagé ou pilote selon le cas).

### Autorisation du Coordonnateur du Championnat

L'engagé / le pilote autorisent l'organisateur de la Coupe des Voitures de Grand Tourisme Historiques de la **FiA** à agir en leur nom lors de chaque épreuve du Championnat des Voitures de Grand Tourisme de la **FiA** et à transmettre les documents d'engagement, à recevoir une confirmation de l'engagement, à recevoir un refus de l'engagement pour et au nom de l'engagé / du pilote. L'organisateur a le droit de déléguer ces tâches à une tierce partie. Le droit de l'organisateur de l'épreuve de rejeter les engagements demeure inchangé.

### Exclusion de responsabilité

L'engagé et le pilote déclarent renoncer à toute réclamation portant sur un dommage quelconque occasionné durant une épreuve contre :

- la **FiA**
- l'Autorité Sportive Nationale, les Organisations membres de l'Autorité Sportive Nationale, le "Deutsche Motor Sport Wirtschaftsdienst GmbH", ses Présidents, ses Cadres, ses Directeurs, ses Secrétaires)
- l'ADAC, les Promoteurs/Organisateurs de la Coupe des Voitures de Grand Tourisme Historiques de la **FiA**
- les Organisateurs, Commissaires Sportifs de l'Epreuve, Propriétaires du circuit
- les Autorités locales, régionales et nationales, Services de course et toute autre partie impliquée dans l'organisation d'une épreuve
- Les autorités responsables en cas de dommage causé par l'état des routes à emprunter pendant l'épreuve et les agents de toutes les personnes énoncées ci-dessus.

Ainsi que contre

- Tout autre participant (engagé, pilote, deuxième pilote), ses aides et les propriétaires d'autres véhicules,
- Leur propre engagé, leur propre pilote, leur propre deuxième pilote, leurs propres assistants (à moins qu'il n'existe un accord contractuel préalable entre certaines des personnes susmentionnées) durant l'épreuve, qu'il s'agisse des essais non chronométrés, des essais chronométrés, du warm-up ou de la course.
- Excluant tout dommage causé par une action délibérée ou par négligence et portant atteinte à la vie, au corps et à la santé d'une tierce partie par un mandataire légal ou une aide du groupe des personnes désignées ci-dessus exclues de toute responsabilité.

L'exclusion de responsabilité prendra effet au moment de la désignation de toutes les parties concernées. L'exclusion de responsabilité est valable pour les réclamations de nature juridique, en particulier les réclamations pour dommages de responsabilité contractuelle et non contractuelle et les réclamations concernant des actions non autorisées.

Les exclusions de responsabilité tacites demeurent inchangées.

### Prière de cocher la case correspondante ! IMPORTANT !

L' engagé    pilote    confirme qu'il est propriétaire du véhicule engagé.

Si une tierce partie est propriétaire du véhicule engagé, le pilote / l'engagé renoncent à toute réclamation contre les personnes, les organisations et leurs agents figurant sur la clause d'exclusion de responsabilité de la fiche d'inscription de la Coupe des Voitures de Grand Tourisme Historiques de la **FiA**. Cette exemption s'applique également à toutes les réclamations contre d'autres participants (engagé, pilote, copilote), leurs aides, les propriétaires d'autres véhicules, leur propre engagé, leur propre pilote, leurs propres aides concernant les dommages causés pendant une épreuve, qu'il s'agisse des essais non chronométrés, des essais chronométrés, du warm-up ou de la course et à toutes les réclamations contre des tierces parties ayant un lien avec l'épreuve.

**Tous les droits se rapportant à l'utilisation à des fins publicitaires du FiA-GTC et du FiA-TC, ainsi que le droit à la reproduction et à la diffusion des enregistrements et prises de vue des participants (concurrent/pilote) et de leurs véhicules ainsi que leurs résultats sportifs, reviennent à l'organisateur (Ronny G. Bredhauer). Sur ce point, les participants renoncent à d'éventuelles créances d'honoraires.**

.....  
Lieu

.....  
Date

.....  
Signature du 1<sup>er</sup> pilote

.....  
Signature du 2<sup>ème</sup> pilote

.....  
Signature de l'engagé  
(uniquement les détenteurs de licences d'une ASN)

.....  
Signature du propriétaire du véhicule

Afin de faciliter les opérations de crédit, merci de bien vouloir établir l'ordre de paiement directement au nom de :

Banque destinataire :

WIESBADENER VOLKSBANK EG  
Schillerplatz 4  
D – 65 185 Wiesbaden

Client bénéficiaire :

Ronny G. Bredhauer  
Zur Dreispitz 20  
D – 65 388 Schlangenbad

Coordonnées bancaires :

SWIFT : WIBA DE 5W

IBAN : DE 77 5109 0000 0040 3320 06

N° de compte : 40 33 2006

**Attention !!!**

**Prière d'indiquer ce à quoi correspond exactement le montant versé:**

- nom de l'épreuve
- nom du concurrent
- ainsi que son numéro de départ.

Additional sheet to the entry-form

## **REQUIRED SPACE IN THE PADDOCK**

sketch (please in meter):

name: \_\_\_\_\_

The following cars belong to my team:  
(please state the exact quantity)

race cars: \_\_\_\_\_

private cars: \_\_\_\_\_

trucks: \_\_\_\_\_

camper: \_\_\_\_\_

trailers: \_\_\_\_\_